COM (2022) 400 FINAL 9

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 15 juillet 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat le 15 juillet 2022

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023 - Section VI Comité économique et social européen



DOCUMENTS

PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

SECTION VI COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN



UNION EUROPÉENNE

PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

SECTION VI COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

OBSERVATIONS LIMINAIRES RELATIVES À L'ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

1. Introduction générale

Le Comité économique et social européen (CESE) est un organe consultatif de l'Union européenne ayant son siège à Bruxelles et dont la base juridique réside dans l'article 13, paragraphe 4, du traité sur l'Union européenne et dans les articles 300 à 304 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Depuis sa création en 1957, le CESE offre un forum unique de consultation, de dialogue et de consensus entre les représentants des différentes composantes économiques, sociales et civiles de la société civile organisée. Le Comité occupe une place particulière dans le processus décisionnel de l'UE, en tant qu'organe consultatif jouant un rôle d'intermédiaire entre, d'une part, les institutions législatives de l'Union que sont le Parlement européen et le Conseil et, d'autre part, son pouvoir exécutif représenté par la Commission. Il veille à ce que les organisations de la société civile aient leur mot à dire dans l'évolution de l'Europe.

Afin de gérer avec efficacité les budgets qui leur ont respectivement été alloués par l'UE, le CESE et le Comité européen des régions (CdR) entretiennent une étroite collaboration sur les questions administratives, au moyen d'accords de coopération en la matière, mis en place successivement depuis la création du CdR en 1994. Lesdits accords prévoient une coopération administrative d'un niveau sans équivalent parmi les institutions européennes, grâce à la mise en commun, sous la forme de deux directions conjointes, des ressources humaines et financières affectées aux domaines de la logistique (bâtiments, informatique, sécurité, imprimerie, etc.) et de la traduction. En outre, le 1^{er} novembre 2021, un nouvel accord de coopération quinquennal est entré en vigueur, en vertu duquel il est envisagé d'accroître les activités conjointes en ajoutant aux services conjoints ceux relatifs à la réception et à la distribution du courrier papier, ainsi qu'au matériel de visioconférence et à sa maintenance. Cette coopération crée d'importantes synergies et permet de réaliser des économies considérables sans compromettre les travaux politiques des deux organes. Près de la moitié du personnel des deux Comités travaille dans les services conjoints.

La part totale du CESE dans les crédits conjoints demandés pour 2023 s'élève à 31,27 millions d'EUR, soit une augmentation de 1,42 million d'EUR par rapport au budget 2022. Elle est, pour une grande partie, gérée par la direction de la logistique conformément à la clé de répartition convenue. Les membres du personnel ne sont pas inclus dans ces chiffres, étant donné que tout membre du personnel des services conjoints est employé par l'un des deux Comités.

2. Observations générales relatives au budget

Au fil des ans, le CESE a suivi une approche rigoureuse concernant les dépenses administratives et a systématiquement fondé ses estimations de dépenses sur la situation financière et économique générale de l'UE. Il fait preuve d'une extrême modération dans son état prévisionnel et a toujours, jusqu'au budget 2020, respecté lors de sa préparation les lignes directrices de la Commission exigeant un «gel nominal». Lors de la préparation des budgets pour 2021 et 2022, le CESE a suivi les lignes directrices adaptées limitant l'augmentation des dépenses non liées aux rémunérations à un maximum de 2 % et a seulement demandé l'octroi de fonds supplémentaires pour financer les coûts ponctuels résultant de l'échange de bâtiments et de la rénovation du bâtiment VMA, ainsi que d'autres frais exceptionnels dûment justifiés, principalement liés à l'équipement informatique.

Compte tenu des contraintes budgétaires, le CESE n'a cessé de viser à améliorer ses bonnes pratiques administratives en gérant soigneusement ses dépenses et en redéployant dès que possible les ressources existantes pour dégager éventuellement des gains réels. Ces bonnes pratiques ont été renforcées à la lumière des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, étant donné que certaines ressources qui n'étaient plus nécessaires dans un domaine, par exemple, la distribution et la réception du courrier papier, ont dû être réaffectées pour couvrir, dans la mesure du possible, les besoins accrus découlant de la crise, comme l'assistance en matière informatique et technique lors des vidéoconférences.

Il convient toutefois de noter que ce redéploiement interne a atteint ses limites. Par ailleurs, entre 2013 et 2020, les effectifs sont passés de 727 à 668 agents, soit une baisse de 8,12 % qui dépasse largement l'objectif de 5 % fixé par la Commission européenne. La tendance négative s'est poursuivie en 2021 et 2022 pour le CESE, qui apparaît désormais comme l'institution la plus touchée par les réductions de personnel, avec une diminution de 7,98 % par rapport aux chiffres de 2013.

La pression sur les ressources humaines continuant d'augmenter, et au vu de toutes les priorités supplémentaires qu'il a prises en compte au fil des ans et de celles qui vont encore s'y ajouter, comme sa participation accrue au pacte vert, les nouveaux défis géopolitiques ou sa contribution aux prix européens de la production biologique, le Comité a demandé un volume très limité de ressources supplémentaires pour l'année 2023, en l'occurrence trois postes AD supplémentaires, soit un AD 9 et deux AD 5. Cette demande, qui s'inscrit dans le droit fil de l'approche responsable que le CESE a adoptée par le passé, entraînerait une réduction des effectifs de 7,57 %, ce qui signifie que le Comité dépasserait encore largement l'objectif de 5 % fixé en 2013.

Pour la deuxième année consécutive, la demande de budget 2023 du CESE reste exceptionnelle, du fait notamment de l'absence d'augmentation sur les lignes liées aux activités des membres, laquelle s'explique par les effets de la crise sanitaire de la COVID-19, qui doivent encore une fois être pris en compte. En cas de modification de la situation en 2022, il conviendra de procéder aux adaptations nécessaires, lors de l'année ou des années qui suivront, par la voie de budgets rectificatifs ou de virements au cours des exercices 2022/2023.

3. Priorités budgétaires du CESE

Le soutien aux travaux législatifs reste la principale priorité du budget du CESE. Par conséquent, il est essentiel pour le Comité de disposer de toutes les ressources nécessaires afin d'être en mesure d'accomplir le rôle que les traités lui assignent. Il doit aussi pouvoir produire une incidence politique maximale en appuyant efficacement la réalisation et la mise en œuvre du programme législatif, au regard notamment de l'intérêt et de l'influence sans cesse croissants qu'exerce la société civile.

La demande d'augmentation très limitée des postes inscrits au tableau des effectifs influera également sur la capacité du CESE à remplir son rôle, tel que décrit ci-dessus. La tendance négative évoquée précédemment en matière de ressources humaines, conjuguée à une charge de travail élevée et aux défis spécifiques auxquels sont confrontées les institutions de plus petite taille, par exemple sur le plan des perspectives éventuelles de carrière et de la mobilité, n'a cessé d'accroître la pression sur le personnel du CESE.

Les investissements dans les technologies de l'information et les bâtiments, destinés à compenser le retard tout à fait reconnu et hérité du passé en la matière, doivent être poursuivis à l'avenir, au moyen de demandes budgétaires appropriées. S'agissant de l'équipement informatique, la nécessité de renforcer l'environnement de travail numérique et de fournir une infrastructure informatique plus robuste, permettant ainsi une plus grande numérisation dans tous les domaines, a été particulièrement mise en évidence par la pandémie de COVID-19 et continuera de se faire sentir à l'avenir. Par conséquent, une augmentation de 14,87 % est envisagée dans le chapitre 21 consacré à l'équipement l'informatique. Elle serait ramenée à 7,28 % en cas de correction pour prise en compte d'un effet spécial de 2021, en l'occurrence le «paiement par anticipation» de services externes d'assistance informatique, qui a été retranché dans les préparatifs du budget pour 2022.

Quant aux bâtiments, la stratégie commune des deux Comités se donne pour objectif d'opérer la concentration géographique de leurs bâtiments par l'échange des bâtiments B68/TRE contre le bâtiment VMA, laquelle sera achevée en 2022. Par conséquent, pour 2023, il est prévu de stabiliser les crédits demandés afin que l'entretien des immeubles continue à se situer à un niveau satisfaisant. À moyen terme, il sera nécessaire d'adapter encore la stratégie pour tenir compte aussi bien des nouvelles contraintes que des possibilités engendrées par la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne l'environnement et la culture de travail. Dans la proposition actuelle, le chapitre 20 (Immeubles et frais accessoires) présente une baisse nominale de 1,28 %.

L'augmentation envisagée au chapitre 26 (Communication, publications et acquisition de documentation) résulte de l'intensification prévue des activités de sensibilisation et de suivi du Comité (+ 30 000 EUR), lesquelles sont considérées comme un facteur clé pour accroître son influence. Par ailleurs, le CESE met plus clairement l'accent sur les études prospectives (+ 50 000 EUR). L'augmentation demandée dans ce domaine est donc censée lui permettre de mener des études prospectives en plus grand nombre, pour qu'il puisse ainsi développer plus avant ses capacités à long terme et effectuer des recherches davantage axées sur l'avenir.

4. Fonctionnaires et agents temporaires

Le budget demandé pour le poste 1200 (Rémunérations et indemnités) découle des obligations légales inscrites dans le statut des fonctionnaires, et les trois postes d'administrateurs supplémentaires sollicités ont pour objectif d'appuyer le rôle du CESE tel qu'exposé ci-dessus.

Pour ce poste 1200, l'augmentation totale de 6,84 % (soit 5,2 millions d'EUR) par rapport à 2022 est le résultat des différents facteurs ci-après.

L'incidence globale attendue de l'augmentation des salaires résulte principalement des estimations de la Commission concernant l'adaptation des rémunérations en 2022 et 2023 (avec un impact total de 4,37 %), y compris une actualisation «suspendue» au titre de l'exercice 2020. La transformation de postes à des fins de progression de carrière et les postes d'administrateurs supplémentaires

entraînent respectivement une augmentation de 0,42 % et de 0,40 %. L'impact des avancements d'échelon est estimé à 1,65 % de la masse salariale totale en 2023.

L'autorité budgétaire applique traditionnellement un taux d'abattement au budget théorique affecté aux salaires, partant de l'hypothèse que les postes ne sont pas occupés à 100 % pendant toute l'année et qu'ils ne sont pas tous pourvus au niveau le plus élevé possible. Le CESE fonde le montant demandé pour le poste 1200 sur un taux d'abattement identique à celui des années précédentes (4,5 %).

5. Observations finales

Le projet d'état prévisionnel des dépenses et des recettes du CESE pour 2023 affiche une augmentation totale de 4,91 %, qui est ramenée à 4,49 % si une correction technique est opérée pour tenir compte du paiement anticipé des dépenses informatiques en 2021. Cette correction technique annule cet effet «spécial», qui a modifié la base du budget 2022 mais ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget 2023. Une fois cette correction appliquée, l'augmentation des postes non liés aux rémunérations est ramenée de 2,66 % à 1,80 % et est conforme à la hausse maximale de 2 % des dépenses non salariales.

Le projet d'état prévisionnel du budget du CESE pour 2023 présente donc une demande budgétaire bien équilibrée, garantissant un soutien durable aux travaux politiques menés par ses membres. Il permettrait au Comité de relever les défis à venir et l'aiderait à renforcer sa position d'acteur institutionnel majeur, appuyant ainsi le rôle et l'influence croissants qu'exerce aujourd'hui la société civile organisée en Europe, tout en prenant en compte l'obligation de suivre une approche rigoureuse en matière de dépenses administratives.

SECTION VI – COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	15 053 517	13 474 113	21 861 172,80
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	0,—	0,—	0,—
	Total	15 053 517	13 474 113	21 861 172,80

TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	15 053 517	13 474 113	13 267 750,73
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	1 896 703,90
	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX —			
	RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	6 541 902,63
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	154 815,54
	Titre 3 — Total	15 053 517	13 474 113	21 861 172,80

CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
300	Impôts et prélèvements				
3 0 0 0	Impôt sur rémunération	6 739 210	5 977 096	5 827 334,07	86,47 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	1 348 916	1 192 603	1 166 394,86	86,47 %
	Article 3 0 0 — Sous-total	8 088 126	7 169 699	6 993 728,93	86,47 %
301	Contribution au régime de pensions				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	6 965 391	6 304 414	6 022 910,71	86,47 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	251 111,09	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	Article 3 0 1 — Sous-total	6 965 391	6 304 414	6 274 021,80	90,07 %
	Chapitre 3 0 — Total	15 053 517	13 474 113	13 267 750,73	88,14 %

Article 3 0 0 — Impôts et prélèvements

Poste 3 0 0 0 — Impôt sur rémunération

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
6 739 210	5 977 096	5 827 334,07

Bases légales

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) nº 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
1 348 916	1 192 603	1 166 394,86

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 bis.

Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions

Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
6 965 391	6 304 414	6 022 910,71

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	251 111,09

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 4, l'article 11, paragraphes 2 et 3, et l'article 48 de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	Vente de biens immeubles — Recettes affectées	0,—	0,—	0,—	
3 1 1	Vente d'autres biens	p.m.	p.m.	23,90	
3 1 2	Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes				
	affectées	p.m.	p.m.	1 896 680,00	
	Chapitre 3 1 — Total	p.m.	p.m.	1 896 703,90	

Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
0,—	0,—	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant à l'institution.

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	23,90

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant à l'institution.

Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Budget 2023 Budget 2022		Exécution 2021
p.m.	p.m.	1 896 680,00

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	6 541 902,63	
	Article 3 2 0 — Sous-total	p.m.	p.m.	6 541 902,63	
3 2 1	Indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes remboursées par ceux-ci — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
3 2 2	Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 3 2 — Total	p.m.	p.m.	6 541 902,63	

Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	6 541 902,63

Commentaires

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 1 — Indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes remboursées par ceux-ci — Recettes affectées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées	p.m.	p.m.	96 675,25	
3 3 1	Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées	p.m.	p.m.		
3 3 3	Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 8	Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées	p.m.	p.m.	40 140,29	
3 3 9	Autres recettes provenant de la gestion administrative	p.m.	p.m.	18 000,00	
	Chapitre 3 3 — Total	p.m.	p.m.	154 815,54	

Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	96 675,25	

Commentaires

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 3 — Indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2023 Budget 2022		Exécution 2021
p.m.	p.m.	40 140,29

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant d'autres contributions et remboursements liés à la gestion administrative de l'institution.

Conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier, ces recettes sont considérées comme des recettes affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	18 000,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir d'autres recettes provenant de la gestion administrative.

TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	0,—	0,—	0,—
	Titre 4 — Total	0,—	0,—	0,—

CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
400	Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires	0,—	0,—	0,—	
	Chapitre 4 0 — Total	0,—	0,—	0,—	

Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
0,—	0,—	0,—

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1	personnes liées à l'institution	115 034 493	106 749 430	90 299 835,70
2	Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	45 067 728	44 122 213	41 388 182,21
10	Autres dépenses	p.m.	p.m.	
	Total	160 102 221	150 871 643	131 688 017,91

TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 0	Membres de l'institution et délégués	7	22 062 477	22 056 804	11 630 218,62
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	7	84 836 336	77 186 926	72 449 533,20
1 4	Autres personnels et prestations externes	7	6 007 113	5 476 069	4 787 256,61
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	7	2 128 567	2 029 631	1 432 827,27
	Titre 1 — Total		115 034 493	106 749 430	90 299 835,70

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION ET DÉLÉGUÉS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 0	Membres de l'institution et délégués					
100	Indemnités et allocations spécifiques					
1 0 0 0	Indemnités et allocations spécifiques	7.2	449 320	449 320	348 155,55	77,48 %
1 0 0 4	Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes	7.2	21 006 981	21 006 981	10 941 289,00	52,08 %
1 0 0 8	Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes des délégués de la commission consultative des mutations industrielles	7.2	521 176	521 176	291 176,00	55,87 %
	Article 1 0 0 — Sous-total		21 977 477	21 977 477	11 580 620,55	52,69 %
105	Perfectionnement professionnel, cours de langues et autres formations	7.2	85 000	79 327	49 598,07	58,35 %
	Chapitre 1 0 — Total		22 062 477	22 056 804	11 630 218,62	52,71 %

Article 1 0 0 — Indemnités et allocations spécifiques

Poste 1 0 0 0 — Indemnités et allocations spécifiques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
449 320	449 320	348 155,55

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement des indemnités et des allocations des membres du Comité économique et social européen, y compris les indemnités de fonction et autres indemnités. Il est également destiné à couvrir les primes d'assurance, notamment en matière de maladie, d'accident et d'assistance voyage, ainsi que les laissez-passer, les frais de gestion perçus par l'agence de voyage, les activités liées à la prévention médicale, et les interventions spécifiques en faveur des membres du Comité économique et social européen, des délégués de la commission consultative des mutations industrielles, de leurs suppléants respectifs et des experts du Comité porteurs de handicap.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 1 0 0 4 — Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
21 006 981	21 006 981	10 941 289,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements aux membres du Comité économique et social européen et à leurs suppléants effectués en application de l'actuelle réglementation concernant la compensation des frais de transport et les indemnités de voyage et de réunion.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 1 0 0 8 — Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes des délégués de la commission consultative des mutations industrielles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
521 176	521 176	291 176,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements aux délégués de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI) et à leurs suppléants effectués en application de l'actuelle réglementation concernant la compensation des frais de transport et les indemnités de voyage et de réunion.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 1 0 5 — Perfectionnement professionnel, cours de langues et autres formations

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
85 000	79 327	49 598,07	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir une partie des frais d'inscription aux cours de langues, ou autres séminaires de perfectionnement professionnel, pour les membres du Comité économique et social européen et les délégués de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI).

CHAPITRE 1 2 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires					
120	Rémunérations et autres droits					
1 2 0 0	Rémunérations et indemnités	7.2	84 164 930	76 547 535	71 942 862,41	85,48 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	7.2	23 818	23 062	6 250,58	26,24 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions	7.2	404 588	426 329	372 467,96	92,06 %
	Article 1 2 0 — Sous-total		84 593 336	76 996 926	72 321 580,95	85,49 %
122	Indemnités après cessation anticipée de fonctions					
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi et congé dans l'intérêt du service	7.2	243 000	190 000	127 952,25	52,66 %
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et					
	agents temporaires	7.2	p.m.	p.m.		
	Article 1 2 2 — Sous-total		243 000	190 000	127 952,25	52,66 %
129	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.		
	Chapitre 1 2 — Total		84 836 336	77 186 926	72 449 533,20	85,40 %

Commentaires

Un abattement forfaitaire de 4,5 % a été appliqué aux crédits inscrits au présent chapitre.

Article 1 2 0 — Rémunérations et autres droits

Poste 1 2 0 0 — Rémunérations et indemnités

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
84 164 930	76 547 535	71 942 862,41

Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les traitements, indemnités et allocations liées aux traitements,
- les risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- la contribution de l'institution au régime commun d'assurance maladie,
- les indemnités forfaitaires pour heures supplémentaires,
- les autres allocations et indemnités diverses, y compris l'allocation de congé parental ou familial,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférés dans un pays autre que celui du lieu d'affectation,
- l'assurance contre le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution,
- les incidences des actualisations des rémunérations au cours de l'exercice,
- la contribution éventuelle, en fonction des disponibilités budgétaires, aux dépenses d'infrastructure et d'ergonomie encourues par le personnel dans le cadre du travail à distance, conformément à la décision du Comité économique et social européen sur le régime de travail.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 2 — Heures supplémentaires rémunérées

Données chiffrées

Budget 2023 Crédits 2022		Exécution 2021
23 818	23 062	6 250,58

Commentaires

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par les bases légales.

Il est également destiné à couvrir les incidences des actualisations des rémunérations au cours de l'exercice.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 4 — Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
404 588	426 329	372 467,96

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage exposés par les fonctionnaires et agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de l'entrée en fonctions, du départ ou de la mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation/réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service,
- les incidences des actualisations des rémunérations au cours de l'exercice.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 2 2 — Indemnités après cessation anticipée de fonctions

Poste 1 2 2 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi et congé dans l'intérêt du service

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
243 000	190 000	127 952,25

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre d'emplois de l'institution, aux fonctionnaires mis en congé dans l'intérêt du service ou aux titulaires d'un emploi d'encadrement supérieur qui leur est retiré dans l'intérêt du service.

Il couvre également la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie et l'incidence des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 41, 42 quater et 50 et son annexe IV.

Poste 1 2 2 2 — Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite pour les fonctionnaires et agents temporaires

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser dans les conditions exposées dans la base légale,
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie des personnes bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 72.

Article 1 2 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit était destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice; il a été intégré aux postes 1 2 0 0, 1 2 0 2 et 1 2 0 4.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément au règlement financier.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 65 et son annexe XI.

CHAPITRE 1 4 — AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 4	Autres personnels et prestations externes					
140	Autres agents et personnes externes					
1 4 0 0	Autres agents	7.2	2 895 349	2 612 989	2 345 647,43	81,01 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	7.2	874 309	789 807	750 530,79	85,84 %
1 4 0 8	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions	7.2	66 072	61 693	17 780,39	26,91 %
	Article 1 4 0 — Sous-total		3 835 730	3 464 489	3 113 958,61	81,18 %
142	Prestations externes					
1 4 2 0	Prestations d'appoint pour le service de traduction et pour les outils de traduction et d'externalisation	7.2	1 290 000	1 200 000	1 150 000,00	89,15 %
1 4 2 2	Conseillers extérieurs pour les travaux législatifs	7.2	696 750	696 750	374 188,00	53,70 %
1 4 2 4	Coopération interinstitutionnelle et prestations externes dans le domaine de la gestion du personnel	7.2	184 633	114 830	149 110,00	80,76 %
	Article 1 4 2 — Sous-total		2 171 383	2 011 580	1 673 298,00	77,06 %

	Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
Ī	149	Crédit provisionnel	7.2	p.m.	p.m.		
		Chapitre 1 4 — Total		6 007 113	5 476 069	4 787 256,61	79,69 %

Article 1 4 0 — Autres agents et personnes externes

Poste 1 4 0 0 — Autres agents

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 895 349	2 612 989	2 345 647,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- la rémunération des autres agents, notamment les agents auxiliaires, agents contractuels, agents locaux, conseillers spéciaux (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne), la cotisation patronale aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents ou à l'indemnité de résiliation de contrats.
- les honoraires du personnel médical et paramédical payé sous le régime des prestations de services et, dans des cas spéciaux,
 l'emploi de personnel intérimaire,
- la rémunération ou les honoraires des opérateurs de conférence et régisseurs multimédia utilisés en cas de surcroît de travail ou dans des cas particuliers,
- les indemnités forfaitaires pour heures supplémentaires,
- le paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par l'article 56 du statut et son annexe VI,
- les autres allocations et indemnités diverses, y compris l'allocation de congé parental ou familial,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent par l'institution,
- les incidences des actualisations des rémunérations au cours de l'exercice,
- le paiement des primes d'assurance accident et décès,
- les honoraires d'un conseiller spécial auprès du comité d'audit au titre de la prestation de ses services,
- la contribution éventuelle, en fonction des disponibilités budgétaires, aux dépenses d'infrastructure et d'ergonomie encourues par le personnel dans le cadre du travail à distance, conformément à la décision du Comité économique et social européen sur le régime de travail.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 4 0 4 — Stages, subventions et échanges de fonctionnaires

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
874 309	789 807	750 530,79

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités et les frais de voyage et de mission pour les stagiaires ainsi qu'à assurer les risques d'accident et de maladie pendant leur séjour,
- les frais relatifs à la mise à disposition de personnel entre le Comité économique et social européen et le secteur public des États membres ou d'autres pays spécifiés dans la réglementation,
- la contribution, dans une mesure limitée, à la réalisation de projets de recherche dans les domaines d'activité du Comité économique et social européen qui revêtent un intérêt particulier pour l'intégration européenne,
- les frais de programmes d'éducation des jeunes dans un esprit européen,
- les incidences des actualisations des rémunérations au cours de l'exercice,
- le paiement des primes d'assurance accident et décès.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 4 0 8 — Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
66 072	61 693	17 780,39

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux agents (les membres de la famille compris) à l'occasion de l'entrée en fonctions, du départ ou de la mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation/réinstallation et les frais de déménagement dus aux agents tenus de changer de résidence lors de leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux agents qui justifient être tenus de changer de résidence lors leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service,
- la différence entre les cotisations versées par les agents à un régime de pension d'un État membre et celles dues au régime de l'Union en cas de requalification d'un contrat,
- les incidences des actualisations des rémunérations au cours de l'exercice.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 4 2 — Prestations externes

Poste 1 4 2 0 — Prestations d'appoint pour le service de traduction et pour les outils de traduction et d'externalisation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 290 000	1 200 000	1 150 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux travaux de traduction confiés à des contractants externes et à d'autres services liés à la traduction externe, ainsi qu'à tous les outils de traduction et d'externalisation.

Il couvre également les prestations éventuellement demandées au Centre de traduction des organes de l'Union européenne ainsi que toutes les activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 1 4 2 2 — Conseillers extérieurs pour les travaux législatifs

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
696 750	696 750	374 188,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements effectués aux conseillers extérieurs concourant aux travaux législatifs du Comité économique et social européen, en application de l'actuelle réglementation concernant le remboursement des frais de transport et les indemnités de voyage et de réunion.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 1 4 2 4 — Coopération interinstitutionnelle et prestations externes dans le domaine de la gestion du personnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
184 633	114 830	149 110,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la gestion du personnel.

Il est également destiné à couvrir toute prestation externe en matière de gestion du personnel.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 1 4 9 — Crédit provisionnel

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.		

Ce crédit était destiné à couvrir les incidences des actualisations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice; il a été intégré aux postes 1 4 0 0, 1 4 0 4 et 1 4 0 8.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément au règlement financier.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 65 et son annexe XI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

CHAPITRE 1 6 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution					
161	Gestion du personnel					
1610	Recrutement	7.2	44 100	44 100	38 445,00	87,18 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel	7.2	572 350	563 337	370 606,29	64,75 %
	Article 1 6 1 — Sous-total		616 450	607 437	409 051,29	66,36 %
162	Missions	7.2	378 974	378 974	142 375,00	37,57 %
163	Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution					
1630	Service social	7.2	55 000	55 000	17 500,00	31,82 %
1632	Relations sociales et autres interventions sociales	7.2	185 967	189 220	111 925,34	60,19 %
1634	Service médical	7.2	143 000	143 000	76 755,19	53,67 %
1636	Restaurants et cantines	7.2	68 904	p.m.	35 220,45	51,12 %
1638	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	7.2	680 272	656 000	640 000,00	94,08 %
	Article 1 6 3 — Sous-total		1 133 143	1 043 220	881 400,98	77,78 %
164	Contribution aux Écoles européennes agréées					
1640	Contribution aux Écoles européennes de type II agréées	7.1	p.m.	p.m.		
	Article 1 6 4 — Sous-total		p.m.	p.m.		
	Chapitre 1 6 — Total		2 128 567	2 029 631	1 432 827,27	67,31 %

Article 1 6 1 — Gestion du personnel

Poste 1 6 1 0 — Recrutement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
44 100	44 100	38 445,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats à des entretiens d'embauche et de visites médicales d'engagement,
- les frais d'organisation de procédures de sélection des agents temporaires, agents contractuels et agents locaux,

- le paiement des services de conseil pour la sélection du personnel d'encadrement (centres d'évaluation),
- le paiement des primes d'assurance accident et décès.

Dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, il peut, en partie, être utilisé pour des concours organisés par l'institution elle-même.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 ainsi que son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du Médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du Médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 6 1 2 — Perfectionnement professionnel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
572 350	563 337	370 606,29

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'organisation de cours de perfectionnement et de recyclage professionnels, y compris les cours de langues, pour le personnel, sur une base interinstitutionnelle. Il peut, en partie, dans des cas dûment motivés, couvrir l'organisation des cours au sein de l'institution,
- les dépenses relatives à l'achat ou à la fabrication de matériel pédagogique ainsi qu'à la réalisation d'études spécifiques par des spécialistes pour la conception et la mise en œuvre de programmes de formation,
- des cours de formation professionnelle qui sensibilisent aux questions relatives aux personnes handicapées et des actions de formation dans le cadre de l'égalité des chances et du conseil en carrière, notamment l'établissement des bilans de compétences,
- les frais de mission du personnel liés à la formation,
- les coûts des services requis auprès de contractants externes qui sont consultants dans le domaine des ressources humaines et des finances.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 6 2 — Missions

Budget 2023	Budget 2023 Crédits 2022	
378 974	378 974	142 375,00

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés durant une mission.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 71 et les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Article 1 6 3 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution

Poste 1 6 3 0 — Service social

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
55 000	55 000	17 500,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- dans le cadre d'une politique interinstitutionnelle en faveur des personnes handicapées, lorsqu'elles font partie des catégories suivantes:
 - fonctionnaires et agents temporaires en activité,
 - conjoints des fonctionnaires et agents temporaires en activité,
 - enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne,
- le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap, dûment justifiées et non remboursées par le régime commun d'assurance maladie,
- les interventions en faveur des fonctionnaires et autres agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile,
- les interventions à caractère médico-social (telles que l'aide familiale, la garde d'enfants malades, l'aide psychologique ou la médiation),
- les menues dépenses du service social.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 9, paragraphe 3, troisième alinéa, et son article 76.

Poste 1 6 3 2 — Relations sociales et autres interventions sociales

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
185 967	189 220	111 925,34	

Commentaires

Ce crédit est destiné à encourager et à soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre le personnel de l'institution et à développer le bien-être au travail.

Il couvre également l'octroi d'une subvention en faveur du comité du personnel afin que le comité du personnel puisse participer à la gestion et au contrôle des organes à caractère social tels que les clubs, les cercles sportifs, les activités culturelles ou les loisirs.

Il est également destiné à soutenir financièrement les mesures à caractère social adoptées par l'institution en étroite collaboration avec le comité du personnel (article 1^{er} sexies du statut).

Il couvre également la participation financière du Comité économique et social européen destinée à subvenir à la promotion des activités sociales, sportives, pédagogiques et culturelles du centre interinstitutionnel européen d'Overijse en Belgique.

Il couvre aussi la mise en œuvre pour le personnel d'un plan de déplacement destiné à encourager l'utilisation des transports en commun, à réduire l'utilisation des voitures individuelles et à diminuer l'empreinte carbone.

Ce crédit couvre également les frais éventuels au titre d'enquêtes administratives menées en vertu de l'article 86 du statut et de son annexe IX.

Poste 1 6 3 4 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
143 000	143 000	76 755,19	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du cabinet médical, y compris l'achat de matériel, de produits pharmaceutiques, les frais relatifs aux examens médicaux préventifs, les dépenses occasionnées par le fonctionnement de la commission d'invalidité ainsi que les dépenses relatives aux prestations externes des spécialistes médicaux jugées nécessaires par les médecins-conseils.

Il couvre également les dépenses pour l'achat de certains outils de travail jugés médicalement nécessaires.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Poste 1 6 3 6 — Restaurants et cantines

Données chiffrées

Budget 2023 Crédits 2022		Exécution 2021	
68 904	p.m.	35 220,45	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement du restaurant.

Poste 1 6 3 8 — Centre de la petite enfance et crèches conventionnées

Données chiffrées

Budget 2023 Crédits 2022		Exécution 2021	
680 272	656 000	640 000,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du Comité économique et social européen dans les dépenses relatives au centre de la petite enfance et aux autres crèches et garderies de l'Union.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier provenant des contributions parentales est estimé à 1 000 EUR.

Article 1 6 4 — Contribution aux Écoles européennes agréées

Poste 1 6 4 0 — Contribution aux Écoles européennes de type II agréées

Données chiffrées

Budget 2023 Crédits 2022		Exécution 2021	
p.m.	p.m.		

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution du Comité économique et social européen aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes ou le remboursement à la Commission de la contribution aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes qu'elle verse au nom et pour le compte du Comité économique et social européen, sur la base de la convention de mandat et de services signée avec la Commission. Ce crédit couvre également le coût correspondant aux enfants du personnel du Comité économique et social européen inscrits dans une École européenne de type II.

TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 0	Immeubles et frais accessoires	7	24 337 908	24 652 894	22 841 264,69
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	7	9 747 595	9 085 845	10 039 210,61
2 3	Fonctionnement administratif courant	7	609 896	621 584	512 220,13
2 5	Fonctionnement opérationnel	7	8 514 811	7 989 811	6 023 460,11
2 6	Communication, publications et acquisition de documentation	7	1 857 518	1 772 079	1 972 026,67
	Titre 2 — Total		45 067 728	44 122 213	41 388 182,21

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 0	Immeubles et frais accessoires					
200	Immeubles					
2000	Loyers	7.2	982 568	2 478 551	1 216 172,46	123,77 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques et dépenses analogues	7.2	14 346 387	13 215 819	7 673 996,00	53,49 %
2003	Acquisition de biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.		
2005	Construction d'immeubles	7.2	p.m.	p.m.		
2007	Aménagement des locaux	7.2	1 516 118	1 100 185	6 566 740,51	433,13 %
2008	Autres dépenses	7.2	536 303	379 344	617 130,43	115,07 %
2009	Crédit provisionnel destiné aux investissements					
	immobiliers de l'institution	7.2	p.m.	p.m.		
	Article 2 0 0 — Sous-total		17 381 376	17 173 899	16 074 039,40	92,48 %
202	Frais afférents aux immeubles					
2022	Entretien, dont le nettoyage	7.2	3 445 430	4 095 512	4 560 459,08	132,36 %
2024	Consommations énergétiques	7.2	757 944	759 264	544 287,06	71,81 %
2026	Sécurité et surveillance	7.2	2 639 739	2 514 642	1 575 023,15	59,67 %
2028	Assurances	7.2	113 419	109 577	87 456,00	77,11 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
	Article 2 0 2 — Sous-total		6 956 532	7 478 995	6 767 225,29	97,28 %
	Chapitre 2 0 — Total		24 337 908	24 652 894	22 841 264,69	93,85 %

Chaque fois que le crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat ou à la conclusion d'un contrat de fourniture de matériel ou de prestation de services, l'institution se concerte avec les autres institutions sur les conditions obtenues par chacune d'entre elles.

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), et notamment son article 154.

Article 2 0 0 — Immeubles

Poste 2 0 0 0 — Loyers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
982 568	2 478 551	1 216 172,46

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location des immeubles ainsi que les frais de location liés aux réunions ne se tenant pas dans les immeubles occupés de façon permanente.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 0 0 1 — Redevances emphytéotiques et dépenses analogues

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
14 346 387	13 215 819	7 673 996,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques et autres dépenses analogues encourues par l'institution en vertu de contrats de location-achat.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 0 0 3 — Acquisition de biens immobiliers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles. Les subventions concernant les terrains et leur viabilisation seront traitées conformément au règlement financier.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 0 0 5 — Construction d'immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce poste est destiné à accueillir l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à la construction d'immeubles.

Poste 2 0 0 7 — Aménagement des locaux

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 516 118	1 100 185	6 566 740,51

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement, y compris des travaux de rénovation [par exemple pour réduire la consommation d'énergie dans le cadre du système de management environnemental et d'audit (EMAS)] et des travaux spécifiques tels que ceux de câblage, pour la sécurité et pour le restaurant, ainsi que les autres dépenses directement liées à ces aménagements, notamment les frais d'architecte ou d'ingénieur.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 0 0 8 — Autres dépenses

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
536 303	379 344	617 130,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses afférentes aux bâtiments non spécialement prévues aux autres articles du présent chapitre, notamment les services de conseil en ingénierie et en architecture pour les projets d'aménagement de locaux et les frais juridiques liés à une «option d'achat» sur des immeubles,
- les services de conseil EMAS,
- d'autres études pour les projets liés aux bâtiments.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 0 0 9 — Crédit provisionnel destiné aux investissements immobiliers de l'institution

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des éventuels investissements immobiliers de l'institution.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément au règlement financier.

Article 2 0 2 — Frais afférents aux immeubles

Poste 2 0 2 2 — Entretien, dont le nettoyage

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
3 445 430	4 095 512	4 560 459,08

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de nettoyage, notamment l'entretien des locaux, des ascenseurs, du chauffage, de la climatisation, des portes coupe-feu, ainsi que les travaux de dératisation, de remise en peinture, de réparation, l'esthétique des bâtiments et de leur environnement, y compris les frais d'études, d'analyses, de permis, de respect des normes EMAS et les contrôles.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Poste 2 0 2 4 — Consommations énergétiques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
757 944	759 264	544 287,06

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment les frais de consommation d'eau, de gaz et d'électricité et d'autres énergies.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 0 2 6 — Sécurité et surveillance

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 639 739	2 514 642	1 575 023,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les coûts du personnel effectuant les tâches de sécurité et de surveillance à l'égard des membres, du personnel et des bâtiments.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 0 2 8 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
113 419	109 577	87 456,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements des primes d'assurance.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance					
210	Équipements, frais d'exploitation et prestations afférents à l'informatique et aux télécommunications					
2 1 0 0	Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	7.2	2 670 107	2 528 879	2 314 246,45	86,67 %
2 1 0 2	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	7.2	4 286 472	3 753 529	4 966 257,82	115,86 %
2 1 0 3	Télécommunications	7.2	1 350 129	1 344 650	1 231 597,16	91,22 %
	Article 2 1 0 — Sous-total		8 306 708	7 627 058	8 512 101,43	102,47 %
212	Mobilier	7.2	196 373	211 960	233 931,39	119,13 %
214	Matériel et installations techniques	7.2	1 176 014	1 175 101	1 259 770,12	107,12 %
216	Matériel de transport	7.2	68 500	71 726	33 407,67	48,77 %
	Chapitre 2 1 — Total		9 747 595	9 085 845	10 039 210,61	102,99 %

Commentaires

Chaque fois que le crédit est destiné à couvrir des dépenses relatives à l'achat ou à la conclusion d'un contrat de fourniture de matériel ou de prestation de services, l'institution se concerte avec les autres institutions sur les conditions obtenues par chacune d'entre elles.

Article 2 1 0 — Équipements, frais d'exploitation et prestations afférents à l'informatique et aux télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 670 107	2 528 879	2 314 246,45

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien, à la configuration et maintenance du matériel et des logiciels pour l'institution et les travaux y afférents.

Il couvre également les coûts liés aux accords de niveau de service conclus avec les institutions de l'Union (par exemple pour l'utilisation de systèmes informatiques) et la refacturation d'autres services (notamment en matière de marchés publics informatiques).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 1 0 2 — Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
4 286 472	3 753 529	4 966 257,82

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assistance de sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation du centre informatique et du réseau, la réalisation, le développement et la maintenance de systèmes informatiques, l'assistance aux utilisateurs, y compris les membres, la réalisation d'études ainsi que la rédaction et la saisie de documentation technique.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 1 0 3 — Télécommunications

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 350 129	1 344 650	1 231 597,16

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les abonnements et les frais des communications par câbles ou par ondes radio (téléphonie fixe et mobile, télévision), ainsi que les dépenses relatives aux réseaux de transmission de données et aux services télématiques. Il couvre également le cofinancement de l'équipement des membres et des délégués, destiné à leur permettre de recevoir les documents du Comité économique et social européen de manière électronique, y compris tout coût lié aux équipements de terminaux.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 1 2 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
196 373	211 960	233 931,39

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de mobilier, et notamment l'achat de mobilier de bureau ergonomique ainsi que le remplacement de mobilier vétuste et hors d'usage.

Pour les œuvres d'art, il est également destiné à couvrir tant les frais d'acquisition et les frais d'achat de matériel spécifique que les frais courants s'y rapportant, entre autres les frais d'encadrement, de restauration, de nettoyage, d'assurances ainsi que les frais de transport occasionnel.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 1 4 — Matériel et installations techniques

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 176 014	1 175 101	1 259 770,12

Commentaires

Ce crédit est destiné à l'achat, à la location, à l'entretien et à la réparation de matériels et installations techniques, fixes et mobiles, concernant notamment l'édition, l'archivage, la sécurité, la restauration, les immeubles, les services téléphoniques, les salles de conférence et le secteur audiovisuel.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 1 6 — Matériel de transport

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
68 500	71 726	33 407,67

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, l'entretien, l'exploitation, la réparation de matériel de transport (parc automobile et bicyclettes) et la location de voitures, taxis, autocars et camions, avec ou sans chauffeur, y compris les assurances correspondantes.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

CHAPITRE 2 3 — FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 3	Fonctionnement administratif courant					
230	Papeterie, matériel de bureau et consommables divers	7.2	144 604	155 611	86 011,00	59,48 %
231	Charges financières	7.2	8 000	8 000	3 000,00	37,50 %
232	Frais juridiques et dommages	7.2	150 000	150 000	91 292,40	60,86 %
236	Affranchissement de correspondance et frais de port	7.2	69 500	61 140	58 300,00	83,88 %
2 3 8	Frais de déménagement et autres dépenses de fonctionnement administratif	7.2	177 792	226 701	221 069,30	124,34 %
239	Actions en faveur de l'environnement	7.2	60 000	20 132	52 547,43	87,58 %
	Chapitre 2 3 — Total		609 896	621 584	512 220,13	83,98 %

Article 2 3 0 — Papeterie, matériel de bureau et consommables divers

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
144 604	155 611	86 011,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau, de produits pour les ateliers d'impression et de reproduction ainsi que des impressions à l'extérieur.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 3 1 — Charges financières

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
8 000	8 000	3 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios, frais divers) et les autres frais financiers, y compris les frais annexes pour le financement des immeubles.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 3 2 — Frais juridiques et dommages

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
150 000	150 000	91 292,40

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- tous les frais éventuels dérivés de la participation du Comité économique et social européen devant les tribunaux de l'Union et nationaux, les engagements des services juridiques, l'achat de matériel et d'ouvrages juridiques, ainsi que d'autres frais de nature juridique, contentieuse ou précontentieuse auxquels participe le Service juridique,
- les dépenses concernant les dommages, les intérêts ainsi que les dettes y afférentes éventuelles au sens du règlement financier.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 3 6 — Affranchissement de correspondance et frais de port

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
69 500	61 140	58 300,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement, de traitement et d'acheminement par les services postaux ou les sociétés de messagerie.

Article 2 3 8 — Frais de déménagement et autres dépenses de fonctionnement administratif

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
177 792	226 701	221 069,30

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- tous les frais de déménagement et de manutention et ceux encourus par le recours à des sociétés de déménagement ou à des manutentionnaires intérimaires,
- les assurances non spécifiquement prévues à un autre poste,
- l'achat et l'entretien des tenues de service pour huissiers, chauffeurs et déménageurs, les services médicaux et services techniques divers,
- diverses dépenses de fonctionnement non spécifiquement prévues à un autre poste.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 3 9 — Actions en faveur de l'environnement

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
60 000	20 132	52 547,43

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions en faveur de l'environnement, notamment les activités EMAS visant à améliorer la performance environnementale du Comité économique et social européen, y compris la promotion de ces activités, ainsi que les dépenses relatives à la compensation des émissions de carbone du Comité.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

CHAPITRE 2 5 — FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 5	Fonctionnement opérationnel					
2 5 4	Réunions, conférences, congrès, séminaires et autres					
2 5 4 0	Frais divers de réunions internes	7.2	218 500	218 500	210 496,72	96,34 %
2 5 4 2	Frais divers pour l'organisation de et la participation à des auditions et autres manifestations	7.2	641 311	641 311	113 718,11	17,73 %
2 5 4 4	Frais d'organisation des travaux de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI)	7.2	40 000	40 000	1 373,08	3,43 %
2 5 4 6	Frais de représentation	7.2	90 000	90 000	11 060,20	12,29 %
2 5 4 8	Interprètes de conférence	7.2	7 525 000	7 000 000	5 686 812,00	75,57 %
	Article 2 5 4 — Sous-total		8 514 811	7 989 811	6 023 460,11	70,74 %
	Chapitre 2 5 — Total		8 514 811	7 989 811	6 023 460,11	70,74 %

Article 2 5 4 — Réunions, conférences, congrès, séminaires et autres

Poste 2 5 4 0 — Frais divers de réunions internes

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
218 500	218 500	210 496,72

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de rafraîchissements, occasionnellement de collations et de repas de travail, servis lors de réunions internes,
- les frais divers du protocole (par exemple, les fleurs et couronnes à l'occasion de cérémonies de dépôt de gerbes).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 5 4 2 — Frais divers pour l'organisation de et la participation à des auditions et autres manifestations

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
641 311	641 311	113 718,11

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses, y compris les dépenses de représentation ainsi que les frais d'organisation dans le cas de participants externes, liées: a) aux manifestations organisées par le Comité économique et social européen; b) aux contributions

globales en cas d'organisation de manifestations avec des tiers; et c) au recours à la sous-traitance totale ou partielle de l'organisation d'une manifestation.

Il couvre également les dépenses exposées à l'occasion: a) de visites au Comité économique et social européen de délégations de groupes représentant des intérêts socioprofessionnels; b) de la participation du Comité économique et social européen aux activités de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires; et c) des activités de l'Association des anciens membres du Comité économique et social européen.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 5 4 4 — Frais d'organisation des travaux de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI)

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
40 000	40 000	1 373,08	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI), à l'exception des frais de voyage et des indemnités des membres du Comité économique et social européen et des délégués de la CCMI.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 5 4 6 — Frais de représentation

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
90 000	90 000	11 060,20

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'institution en matière de représentation.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 5 4 8 — Interprètes de conférence

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
7 525 000	7 000 000	5 686 812,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations d'interprètes (mis à disposition par une autre institution ou interprètes indépendants) fournies au Comité économique et social européen pour les réunions en présentiel, hybrides ou virtuelles. Ces dépenses comprennent leurs honoraires, leurs frais de voyage et leurs indemnités de séjour, ainsi que, en ce qui concerne les réunions hybrides et virtuelles, l'utilisation de la plateforme installée dans les salles de conférence du Comité pour permettre l'interprétation simultanée à distance.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

CHAPITRE 2 6 — COMMUNICATION, PUBLICATIONS ET ACQUISITION DE DOCUMENTATION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 6	Communication, publications et acquisition de documentation					
260	Communication, information et publications					
2600	Communication	7.2	845 000	815 000	1 022 513,11	121,01 %
2602	Publications et promotion des publications	7.2	426 000	426 000	392 435,21	92,12 %
2 6 0 4	Journal officiel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Article 2 6 0 — Sous-total		1 271 000	1 241 000	1 414 948,32	111,33 %
262	Documentation, numérisation et études					
2620	Études de prospective ou d'ordre général et recherches	7.2	300 000	250 000	216 200,00	72,07 %
2622	Ressources documentaires et informatives	7.2	194 500	189 061	189 662,35	97,51 %
2624	Gestion et numérisation des documents	7.2	92 018	92 018	151 216,00	164,33 %
	Article 2 6 2 — Sous-total		586 518	531 079	557 078,35	94,98 %
	Chapitre 2 6 — Total		1 857 518	1 772 079	1 972 026,67	106,16 %

Article 2 6 0 — Communication, information et publications

Poste 2 6 0 0 — Communication

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
845 000	815 000	1 022 513,11

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir tous les frais de communication et d'information du Comité économique et social européen, qu'il s'agisse des objectifs et activités du Comité, des frais relatifs à des actions d'information du public et des organisations socioprofessionnelles, de la médiatisation des conférences, congrès, colloques et de l'organisation et de la médiatisation des événements grand public, des initiatives culturelles et de toutes manifestations diverses du Comité, notamment le prix de la société civile organisée. Il couvre également tous les matériaux, les services, les consommations et les fournitures liés à ces événements. Ce crédit est également destiné à couvrir les coûts liés au renforcement de la diffusion et du suivi des activités et des avis du Comité.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 6 0 2 — Publications et promotion des publications

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
426 000	426 000	392 435,21

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses du Comité économique et social européen pour les publications dans tous les médias.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 6 0 4 — Journal officiel

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.	0,—	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'impression des publications au *Journal officiel de l'Union européenne*, ainsi que les frais d'expédition et autres frais annexes.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Article 2 6 2 — Documentation, numérisation et études

Poste 2 6 2 0 — Études de prospective ou d'ordre général et recherches

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
300 000	250 000	216 200,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'audition de personnalités qualifiées dans des domaines spécifiques, d'une part, et les frais liés à la réalisation d'études de prospective ou d'ordre général confiées à l'extérieur par contrat à des experts et à des instituts de recherche, d'autre part.

Poste 2 6 2 2 — Ressources documentaires et informatives

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
194 500	189 061	189 662,35

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'élargissement et le renouvellement du secteur des ouvrages de référence générale et la mise à jour du fonds de bibliothèque et autres publications,
- les abonnements aux journaux, périodiques, agences d'information, à leurs publications et services en ligne, y compris les frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite et/ou électronique de ces abonnements et les contrats de service pour les revues de presse et coupures de presse,
- les abonnements ou les contrats de service pour la fourniture de sommaires et d'analyses du contenu des périodiques ou la saisie sur supports optiques des articles extraits de ces périodiques,
- les frais relatifs à l'utilisation des bases de données numériques, documentaires et statistiques externes, à l'exclusion du matériel informatique et des coûts de télécommunication,
- les coûts relatifs aux obligations assumées par le Comité économique et social européen dans le cadre de la coopération internationale ou interinstitutionnelle.
- l'achat ou la location de logiciels et de matériels spéciaux, y compris les matériels et/ou systèmes électriques, électroniques et informatiques de bibliothèque, de documentation, de médiathèque, ainsi que de prestations externes pour l'acquisition, le développement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de ces matériels et systèmes,

- les frais des prestations liées aux activités de la bibliothèque notamment en rapport avec ses clients (enquête, analyse), le système de gestion qualité, etc.,
- les matériels et travaux de reliure et de conservation pour la bibliothèque, le service de documentation et la médiathèque,
- les frais, y compris le matériel, de publications internes (brochures, études, etc.) et de communication (lettres d'information, vidéos, CD-ROM, etc.),
- l'achat de dictionnaires, lexiques et autres ouvrages destinés aux services linguistiques.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

Poste 2 6 2 4 — Gestion et numérisation des documents

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
92 018	92 018	151 216,00	

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de reliure de documents et de diverses brochures,
- les coûts de prestations externes pour les opérations d'archivage, y compris l'assistance en matière d'archivage/l'analyse et la gestion d'archives (inventaire, évaluation, tris, classement, analyse et description des archives, et services logistiques),
- les frais de services de numérisation,
- les coûts des logiciels liés aux archives,
- les coûts des systèmes d'archivage électronique,
- le coût des matériaux destinés à la préservation des archives (fournitures telles que des boîtes d'archivage sans acide ou à faible teneur en lignine, classeurs et autres articles spécialisés), pour les formats papier, électroniques et autres supports (microfilms, disquettes, cassettes, etc.),
- les coûts relatifs aux obligations assumées par le Comité économique et social européen dans le cadre de la coopération internationale ou interinstitutionnelle.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 41, paragraphe 8, point a), du règlement financier est estimé à 1 000 EUR.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 0	Crédits provisionnels		p.m.	p.m.	
10 1	Réserve pour imprévus	7.2	p.m.	p.m.	
10 2	Réserve pour la reprise de bâtiments	7.2	p.m.	p.m.	
	Titre 10 — Total		p.m.	p.m.	

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.		

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.		

CHAPITRE 10 2 — RÉSERVE POUR LA REPRISE DE BÂTIMENTS

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	
p.m.	p.m.		

S — PERSONNEL

S 1 — COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Groupe de fonctions et grade	20	23	2022		
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires	
Hors catégorie		1		1	
AD 16	1		1		
AD 15	6		5		
AD 14	22	1	19	1	
AD 13	17	3	17	3	
AD 12	56	2	53	1	
AD 11	35	3	29	2	
AD 10	50	4	50	3	
AD 9	46	2	53	4	
AD 8	23	2	24		
AD 7	20	3	22	4	
AD 6	14	1	17	2	
AD 5	26	1	25	1	
AD Sous-total	316	22	315	21	
AST 11	4		4		
AST 10	6		4		
AST 9	36	1	32		
AST 8	31	4	30	3	
AST 7	39	3	39	3	
AST 6	50	3	50	2	
AST 5	50	1	55	2	
AST 4	25	2	26	2	
AST 3	26	1	26	3	
AST 2	3		4		
AST 1	3		5		
AST Sous-total	273	15	275	15	
AST/SC 6					
AST/SC 5					
AST/SC 4	2				
AST/SC 3	13		13		
AST/SC 2	13	3	14	3	

AST/SC 1	11		12	
AST/SC Sous-total	39	3	39	3
Total	628	41	629	40
Total général	669		60	69